

## ◀ Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ▶

# Pour une réelle prise en charge des élèves allophones<sup>1</sup>

*A la rentrée 2014, toutes les classes d'initiation (CLIN) du 1<sup>er</sup> degré et toutes les classes d'accueil (CLA) du 2<sup>nd</sup> degré ont été supprimées et remplacées par un dispositif d'inclusion en classe ordinaire : les UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivant) en application de la circulaire d'octobre 2012. Dans la plupart des académies, cette circulaire ne répond pas aux problèmes qui se posaient dans l'ancien système, auxquels elle était censée répondre : le manque de moyens, les lourds effectifs, l'absence de formation et d'heures de concertation pour les équipes... Par ailleurs, la mise en place est variable d'une académie à l'autre et d'un établissement à l'autre.*

## Les anciennes structures

### La classe d'initiation (CLIN) – 1<sup>er</sup> degré

Il s'agissait d'une classe réservée aux élèves allophones de 6 à 11 ans. Un-e professeur-e des écoles avait choisi ce poste et avait en charge la classe pour développer l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde. L'effectif ne devait pas dépasser 15 élèves pris en charge à la fois.

Lorsque les élèves maîtrisaient suffisamment la langue française, ils et elles pouvaient intégrer partiellement une classe ordinaire à certains moments de la journée, sur certains domaines ciblés : par exemple intégration rapide en EPS, arts plastiques et mathématiques dès que les connaissances de l'enfant le permettaient. Ces emplois du temps étaient personnalisés et faisaient l'objet d'une organisation d'équipe.

Dès que la maîtrise du français le permettait, ils et elles intégraient à temps plein une classe ordinaire pour y poursuivre leur scolarité.

Le ou la professeur-e des écoles pouvait ajuster l'affectation de l'élève selon son niveau scolaire, ce qui lui laissait le temps

nécessaire pour trouver ses marques dans un nouveau système scolaire. Les élèves pouvaient rester en CLIN un à deux ans selon leurs besoins spécifiques (apprentissage du français, de la lecture, d'un nouvel alphabet...)

### Les classes d'accueil (CLA et CLA-NSA) – 2<sup>nd</sup> degré

Les classes d'accueil pour élèves non scolarisé-e-s antérieurement (CLA-NSA) regroupaient au maximum quinze élèves allophones (sauf cas exceptionnel).

Les classes d'accueil pour élèves scolarisé-e-s antérieurement (CLA) étaient des structures « souples » qui devaient permettre aux enseignant-e-s de n'avoir pas plus de 15 élèves en charge à la fois.

Ces élèves bénéficiaient de 26 heures de cours par semaine dans les différentes disciplines adaptées à leurs difficultés.

L'objectif était de leur donner les moyens d'intégrer une classe ordinaire au bout d'un an mais, une fois en classe ordinaire, ces élèves continuaient à bénéficier d'heures de suivi, en particulier en français, pendant au moins 2 ans.

## Qu'est-ce qu'une UPE2A ?

L'institution conçoit l'UPE2A comme une unité - et non plus une classe - où les élèves viendraient uniquement prendre des cours de français : les élèves allophones sont directement affecté-e-s dans une classe ordinaire en fonction de leur âge et donc sans prise en compte de leur niveau scolaire. A cela s'ajoute une obligation d'articuler l'apprentissage du français à l'enseignement moral et civique. Dans ce cadre, la maîtrise de la langue devient un instrument de normalisation et de régulation au service de la morale républicaine ! Bien entendu il n'y a désormais plus aucune référence à un nombre maximum d'élèves par groupe puisqu'il ne s'agit plus d'une classe... ▶ *Suite au verso*

<sup>1</sup> Dont la langue « maternelle » n'est pas le français

### **Dans le premier degré**

Le/la professeur-e des écoles chargé-e de l'UPE2A, prend en charge les élèves pour un apprentissage spécifique du français, mais le groupe classe n'existe plus en tant que tel. Or ce groupe est un espace sécurisant et une force pour l'enfant qui peut prendre le temps de s'intégrer dans cette nouvelle école et ce nouveau pays : conditions nécessaires pour entrer dans les apprentissages.

### **Dans le second degré**

En dehors de modules dans certaines disciplines jugées prioritaires (français, mathématiques, anglais), dans beaucoup d'établissements aucune prise en charge spécifique n'est prévue pour accompagner l'intégration de ces élèves dans les établissements !

Les parcours migratoires sont très différents d'un enfant à l'autre : conditions d'arrivée en France, niveau de

scolarisation... La culture et la langue du pays d'accueil ne s'ingurgitent pas mais se vivent ! L'UPE2A ne peut se résumer au seul apprentissage du français !

Alors que le gouvernement ne remplit déjà pas son obligation de scolarisation de tou-te-s les élèves migrant-e-s\*, avec la disparition programmée des CLIN et des CLA le ministère réussit à faire des économies de postes sur le dos des élèves étrangers/ères, sous prétexte d'inclusion et d'une nécessité d'être « imprégné-e » de culture française pour qu'ils/elles « s'intègrent » mieux.

\* Voir notre communiqué : « Pour la liberté de circulation et d'installation ! Pour la scolarisation des mineur-e-s et des jeunes migrant-e-s ! » sur <http://www.sudeducation.org/Pour-la-liberte-de-circulation-et.html>

## **Les revendications de SUD éducation pour une réelle prise en charge des élèves allophones**

### **Des moyens suffisants**

- ▶ Le maintien du GROUPE-CLASSE qui offre un espace sécurisant et la présence d'un référent
- ▶ Le droit à la poursuite de leur scolarité jusqu'à la fin de leur projet de formation
- ▶ Des ouvertures de CLA/CLIN et de NSA en nombre suffisant, notamment pour accueillir les migrant-e-s
- ▶ Des effectifs en CLIN et CLA à 16 élèves maximum et 12 en NSA
- ▶ Des personnels formé-e-s aux besoins spécifiques des élèves allophones dans toutes les classes d'accueil
- ▶ Le maintien d'un-e professeur-e des écoles à temps plein sur une seule école pour le premier degré (pas d'UPE2A mobile !)
- ▶ Le maintien des 26h-poste et la généralisation d'une heure de vie de classe, pour le second degré
- ▶ La prise en compte d'un temps d'apprentissage variable permettant si nécessaire le retour en classe ordinaire au-delà d'une seule année scolaire

### **Le respect des droits existants pour les élèves et leurs familles**

- ▶ L'accès à un service d'interprétariat conformément aux textes
- ▶ L'opposition au fichage des élèves et de leur famille lors des tests effectués dans les CIO
- ▶ L'affectation des élèves sans condition de papiers en conformité avec la charte des droits de l'enfant
- ▶ L'accès au dispositif « Ouvrir l'école aux parents » pour le 1er degré ou « Parents d'enfants, parents d'élèves » pour le 2<sup>nd</sup> degré, à tous les parents sans condition de papiers

### **Pour le second degré**

- ▶ La double inscription garantie
- ▶ Le maintien d'une inclusion décidée par les enseignant-e-s et eux/elles seul-e-s, uniquement sur des critères pédagogiques dans le même établissement
- ▶ Le maintien de la charge de professeur-e principal-e au/à la professeur-e titulaire du poste spécifique avec une décharge
- ▶ Des budgets et heures qui restent/redeviennent fléchés
- ▶ Le droit au suivi linguistique garanti
- ▶ La clarification des procédures d'affectation en CLA et l'accélération de la procédure (temps d'attente qui peut aller jusqu'à 8 mois de déscolarisation avec une moyenne de 6 mois)
- ▶ Des heures de concertation pour l'équipe